

Québec, 1785-1840 : problèmes de croissance d'une ville coloniale

David-Thierry RUDEL et Marc LAFRANCE

L'expansion rapide de Québec, la croissance de son élite économique et militaire, ainsi que l'administration de la ville par un groupe de marchands britanniques plus intéressé à promouvoir le commerce impérial qu'à résoudre les problèmes des citoyens (criminalité, mauvais état des rues et des drains, maladies, incendies et développement désordonné), contribuent à la détérioration des conditions urbaines des classes populaires.

The rapid expansion of Québec, combined with the growth of an economic and military elite and an urban administration controlled by a group of British merchants more interested in promoting imperial commerce than resolving the city's problems (criminality, neglected streets and drains, disease and fire), contributed to the deterioration of urban conditions for the majority of inhabitants.

L'essor industriel de la Grande-Bretagne suscite une croissance du trafic maritime, dont bénéficient les points de départ des lignes régulières transatlantiques parmi lesquelles les villes portuaires coloniales. Étroitement liée à la métropole, la ville de Québec connaît très tôt les effets des bouleversements structurels en Angleterre. La Grande-Bretagne, coupée des provisions de bois des pays de la Baltique et faisant face à un besoin croissant de bois pour l'entretien de sa flotte militaire et commerciale, se tourne vers le Canada et son principal port de mer, Québec. Le rôle économique accru de Québec et, sur le plan militaire, la possibilité d'une alliance franco-américaine accentuent les fonctions commerciale et militaire de la ville.

L'urbanisation rapide de Québec dans la première moitié du XIX^e siècle provoque des conséquences variées qui transforment sensiblement la société urbaine tout en soulevant de nombreux problèmes pour la population. De la croissance des fonctions majeures de la ville découle une augmentation importante de l'élite commerciale et militaire¹. Ce développement contribue à accentuer une ségrégation socio-ethnique et géographique de la

* David-Thierry Ruel, Musée national de l'Homme, Hull; Marc Lafrance, Parcs Canada, Québec.

Ce texte est une version remaniée et mise à jour d'une conférence présentée à la maison Stanley en 1976 sur l'histoire de la ville de Québec. Il s'inspire des thèses de doctorat des auteurs, présentées à l'université Laval : David-Thierry RUDEL, « Québec City 1765-1831 : The Evolution of a Colonial Town », 1981, 700 p. et André CHARBONNEAU, Yvon DESLOGES et Marc LAFRANCE, *Québec ville fortifiée du XVII^e au XIX^e siècles*, Québec, Parcs Canada et Éditions du Pélican, 1982. Enfin, cet article a servi de point de départ à une monographie sur la ville de Québec qui sera publiée par les auteurs en collaboration avec John Hare. Nous tenons à remercier Yvon Desloges, Fernand Ouellet, Jean-Pierre Wallot, ainsi que Sigmund Rukalski pour leurs commentaires.

1. Nous avons trouvé utile d'employer le concept des géographes concernant les fonctions urbaines pour expliquer les facteurs premiers de la croissance de la ville. Sur les fonctions urbaines : Jacqueline BEAUJEU-GARNIER et Georges CHABOT, *Traité de géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 1963, pp. 104-98. Sur les problèmes du concept de fonction urbaine en histoire : François BÉDARIDA, « The Growth of Urban History in France : Some Methodological Trends » in *The Study of Urban History*, éd. par H.J. Dyos, London, Edward Arnold, 1968, pp. 47-60.

population, ainsi qu'une séparation entre une élite à majorité anglophone et la masse des citoyens francophones.

La croissance rapide de Québec en l'espace de quelques décennies crée des problèmes nouveaux et aggrave les anciens. Comment les autorités responsables de l'administration de Québec s'adaptent-elles à cette situation et quelles solutions proposent-elles pour gérer les problèmes urbains concernant la police, l'entretien des rues, la planification urbaine, la protection contre les incendies et la protection de la santé? De majorité anglophone, les juges de paix nommés pour l'administration viennent de plus en plus du groupe des marchands. Cette caractéristique influence à la fois leur administration et la condition urbaine de Québec.

La fonction militaire de Québec étant liée étroitement aux intérêts économiques de la métropole, l'état-major à Québec se trouve constituer un autre niveau d'autorité urbaine. Mais la vision stratégique et tactique de la place forte ne va-t-elle pas à l'encontre des aspects utilitaires d'un concept de ville?

Il s'agit d'autant de questions que nous proposons de considérer afin d'évaluer certains éléments du dynamisme propre à Québec et de déterminer comment l'administration urbaine a joué son rôle face aux problèmes de la ville. Ainsi il devient possible d'évaluer quelques aspects des conditions de vie dans ce milieu pendant la première moitié du XIX^e siècle.

I — LA FONCTION COMMERCIALE ET SA CROISSANCE

À la fin du XVIII^e siècle, comme sous le régime français, l'agriculture et la traite des fourrures constituent les deux principaux pôles de l'activité économique du Bas-Canada. Les métiers de la ville de Québec répondent aux besoins d'une petite population. Ils se concentrent dans les domaines du logement, de l'alimentation, de l'habillement et du transport. On retrouve par contre certains métiers de luxe; les couturières, les tailleurs d'habits et les perruquiers, par exemple, sont actifs depuis le XVII^e siècle. De même certaines petites entreprises ont pris de l'ampleur, notamment le commerce de la potasse, les tanneries, les moulins à blé, les papeteries, les scieries, les distilleries et les brasseries².

Au début du XIX^e siècle, le commerce du bois supplante la traite des fourrures. Après 1807, presque tous les secteurs économiques de la ville se trouvent revigorés grâce à la croissance importante du commerce du bois, lequel demeurera primordial pour l'économie de la ville pendant les quatre premières décennies du XIX^e siècle.

On remarque une augmentation considérable du nombre de navires quittant le port de Québec et de la quantité de bois exportée, phénomène qui stimule la construction navale et celle des moulins à scie³. Cette construction, comme le commerce du bois, exerce une

2. Jean-Pierre HARDY et David-Thierry RUDDÉL, *Les apprentis artisans à Québec, 1660-1815*, Montréal, Les Presses Universitaires du Québec, 1977, pp. 186-87. Voir aussi Joseph BOUCHETTE, *A Topographical Description of the Province of Lower Canada*, London, W. Faden, 1815, pp. 97-110; *La Gazette de Québec*, 26 septembre 1793 et 1^{er} juin 1797.

3. A.R.M. LOWER, *Great Britain's Woodyard*, Toronto, McGill-Queen's University Press, 1973, pp. 54 et 71; Donald CREIGHTON, *The Empire of the St. Lawrence*, Toronto, University of Toronto Press, 1937, pp. 150ss; RUDDÉL, « Québec City 1760-1840... », p. 267. Sur le trafic maritime au port de Québec voir : Pierre DUFOUR, « Esquisse de l'évolution physique du port de Québec des origines à 1900 », manuscrit classé, Québec, Parcs Canada, 1981, pp. 49-62. Les chiffres sur la construction navale ont été fournis par Pierre Dufour. Il s'agit

influence sur la plupart des activités économiques de Québec et sa région. La croissance du commerce maritime conduit à Québec des milliers de matelots. Il en résulte l'augmentation d'échanges aux marchés, l'ouverture de nombreuses tavernes et maisons closes et la construction d'hôtels. La construction navale et ses industries connexes (cordages, voiles, agrès) emploient un grand nombre d'ouvriers et d'artisans. De quelques centaines en 1811, le nombre d'ouvriers affectés aux chantiers navals passe à 3 335 en 1825 et à 4 600 en 1847⁴. Il faut aussi voir un lien entre le développement des chantiers navals et l'augmentation du nombre de moulins à scie près de Québec. Ceux-ci permettent à l'économie rurale de se diversifier tout en assurant la prospérité de cette ville et de ses environs⁵. D'après le recensement de 1831, le district de Québec possédait le plus grand nombre de scieries (348) au Bas-Canada.

Cette activité accrue transforme le visage du port. La grève à peu près inoccupée à la fin du XVIII^e siècle se développe à un rythme rapide. En 1785, entre la digue du Palais et le quai Fraser à l'Anse-des-Mères, le port de Québec ne compte que 12 quais dont la plupart sont concentrés entre le Cul-de-Sac et la Pointe-à-Carcy. Plus de 800 verges séparent le quai Dunières à la basse ville de l'Anse-des-Mères. Entre 1785 et 1804, le nombre de quais passe de 12 à 21, et vingt-cinq ans plus tard à 37⁶. En 1829, peu d'espace est disponible pour la construction de quais le long de la rivière Saint-Charles ou entre le Cul-de-Sac et l'Anse-des-Mères⁷. Là où la ligne des quais est brisée, on réserve l'espace pour les estacades de bois. À partir de 1820, la grève étant comblée, toute expansion des quais se fait vers le fleuve⁸.

Les quais, comme les chantiers navals, appartiennent en grande partie aux marchands anglophones⁹, fait qui illustre l'importance de leur rôle dans l'essor commercial de la ville. Leur perspicacité dans les questions financières et surtout les liens d'affaires et de parenté avec des membres de maisons de commerce britanniques, ainsi qu'avec les fonctionnaires du gouvernement, leur assurent un minimum de stabilité pendant les périodes de fluctuations économiques et une influence démesurée dans la colonie¹⁰. Plusieurs marchands et maîtres-artisans anglophones voient leur influence s'accroître grâce aux nominations qu'ils reçoivent

de navires construits dans les chantiers de Québec, Pointe-Lévis, Cap Rouge, Beauport, New-Liverpool, Sillery, Etchemin et Saint-Romuald. La production des chantiers de Québec a été surévaluée par les historiens. Voir à ce sujet l'article de Pierre DUFOUR, « La construction navale à Québec, 1760-1825 : sources inexploitées et nouvelles perspectives de recherches », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 34 (septembre 1981), pp. 231-51.

4. Fernand OUELLET, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850; structures et conjoncture*, Ottawa, Fides, 1966, pp. 402-3 et 500-5.

5. Fernand OUELLET, *Histoire de la Chambre de commerce de Québec*, Québec, Faculté de Commerce, Université Laval, s.d., p. 22.

6. Ces chiffres viennent d'une analyse des cartes et plans aux Archives Publiques du Canada (APC).

7. D'après l'inspecteur des rues, Jean-Baptiste Larue, en 1826, sur une distance de sept milles le long de la grève, il n'y a de l'espace que pour un seul petit passage public sur la rue Champlain. Archives de la ville de Québec (AVQ), « Plans et procès-verbaux des rues... », vol. 1, pp. 90-99.

8. En 1851, plusieurs quais s'étendent jusqu'à 200 verges sur le fleuve. P. SINCLAIR, *The New Guide to Quebec and its Environs*, Québec, 1851, p. 18.

9. En 1829, 67 % des propriétaires des quais sont anglophones, 21 % francophones et 12 % des quais appartiennent au gouvernement. Les plus importants chantiers de construction navale à Québec appartiennent aux Écossais qui ont des relations étroites avec les commerçants du bois et avec les familles de constructeurs de navires en Écosse. RUDEL, « Quebec City 1765-1831... », pp. 288-95.

10. Voir la discussion à ce sujet dans Gilles PAQUET et Jean-Pierre WALLOT, *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1973, p. 129 et RUDEL, « Quebec City 1765-1831... », pp. 367-74.

du gouvernement, comme commissaires, shérifs, magistrats et juges de paix. Les plus chanceux sont nommés au Conseil législatif; quelques-uns reçoivent des baux des terres de la couronne ou du domaine public, tandis que d'autres passent des contrats lucratifs avec l'armée britannique¹¹.

Ces entrepreneurs sont engagés dans toute une gamme d'activités économiques dont les plus importantes sont l'exportation de ressources primaires et l'importation de biens manufacturés. Port clé de l'Amérique britannique, Québec devient une des plaques tournantes dans le fonctionnement du système traditionnel mercantiliste. Un grand nombre de marchands et maîtres-artisans britanniques importe des produits manufacturés des compagnies de leur pays. Cette insistance sur les activités liées au commerce avec la Grande-Bretagne et le peu d'intérêt pour les manufactures coloniales sont une des raisons pour lesquelles la population de la ville avait de la difficulté à supporter les périodes de fluctuations dans l'économie occasionnées par l'industrie du bois : trop dépendante de celle-ci, une partie importante de la société n'avait pas d'autres moyens de gagner sa vie.

II — LA FONCTION MILITAIRE ET SON ÉVOLUTION

Sous le régime anglais, Québec représente la clé de la politique de défense de la Grande-Bretagne pour ses colonies nord-américaines. Ville forte, capitale politique et port de mer, Québec conserve une garnison importante pour défendre ce point stratégique par où doivent passer toutes les communications entre le Canada et la Grande-Bretagne. Au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, la conservation d'une garnison et la construction d'une citadelle temporaire se justifient aussi par la méfiance que les militaires entretiennent à l'égard de la population francophone¹². Mais, c'est surtout à partir de la première décennie du XIX^e siècle, alors que le commerce du bois fait du Canada une colonie lucrative, que s'accroît la fonction militaire de Québec¹³. Ainsi, bien qu'on démolisse les fortifications de Montréal pour permettre des travaux d'urbanisme au début du XIX^e siècle, c'est encore à Québec qu'on se livre à une intense activité de constructions militaires. Entre 1796 et 1832, les militaires prolongent les fortifications, renforcent l'enceinte ouest de la ville, érigent les tours Martello et la Citadelle.

L'influence des militaires à Québec est d'autant plus évidente qu'entre 1819 et 1847, ils poursuivent activement une politique d'appropriation de terrains urbains pour des raisons de défense¹⁴. En 1831, alors que la fonction militaire de Québec est à son apogée, le service de l'Artillerie et du Génie (*Ordnance*) possède plus d'un quart du terrain à l'intérieur des limites de la ville¹⁵. La présence des militaires est surtout marquée à la haute ville où ils contrôlent 42 % de la superficie du quartier et au faubourg Saint-Jean où, au milieu du XIX^e

11. Sur les contrats d'approvisionnement militaires de matériaux et les provisions comme le bois de chauffage, le pain et le fourrage, les contrats pour les travaux et les transports militaires voir : Claudette LACELLE, *La garnison britannique de la ville de Québec d'après les journaux de 1764 à 1840*, Histoire et Archéologie, 23, Ottawa, Parcs Canada, 1979, pp. 36-39.

12. CHARBONNEAU, DESLOGES et LAFRANCE, *Québec ville fortifiée...*, pp. 59-69; Glenn STEPLER, *Québec the Gibraltar of North America?*, travail inédit, n° 224, Ottawa, Parcs Canada, 1976, *passim*.

13. Voir en particulier la lettre de Craig à Castlereigh du 13 février 1809, Public Records Office, London (PRO), CO42, fol. 13-14.

14. CHARBONNEAU, DESLOGES et LAFRANCE, *Québec ville fortifiée...*, pp. 403-10; Claudette LACELLE, *La propriété militaire dans la ville de Québec 1760-1871*, travail inédit n° 253, Ottawa, Parcs Canada, 1978, p. 39.

15. P. CAMU, « Le paysage urbain de Québec », *Bulletin géographique*, 1957, pp. 23-35.

siècle, leurs propriétés occupent 35,5 % de sa superficie. Il va de soi, quant à la ville, que le seul critère d'intervention de l'ingénieur militaire est le fonctionnement efficace de la place forte. Il en résulte une expansion désordonnée du faubourg Saint-Jean, tandis que la haute ville devient un quartier d'élite à cause de la rareté des terrains.

La fonction militaire de Québec se traduit aussi par un contact plus fréquent et plus direct entre civils et soldats. Ceux-ci logent surtout à la haute ville dans les secteurs de casernes et dans plusieurs maisons privées — en 1807, nous les trouvons au nombre de 1 000 dans le seul Collège des Jésuites, où ils occupent une bonne partie des jardins¹⁶.

Le désordre croissant qui règne dans la ville peut s'expliquer, du moins en partie, par le nombre excessif de soldats. La fréquentation des cabarets, tavernes et maisons de prostitution par les militaires contribue au taux de criminalité. La proximité d'un secteur de casernes est même reconnue comme un facteur avantageux dans le choix d'un site pour de tels établissements. Les autorités militaires jugent la prolifération de ces endroits tout simplement comme un mal nécessaire, contribuant à l'augmentation des voies de fait¹⁷.

Les militaires constituent aussi un autre échelon d'autorité urbaine dont les critères d'intervention diffèrent cependant considérablement de ceux des autorités civiles¹⁸. En effet, les uns et les autres réclament la responsabilité de la sécurité de la ville. Pour les autorités civiles, il s'agit de la sécurité du citoyen, alors que les militaires pensent plutôt à la sécurité de la place de guerre face à un ennemi éventuel¹⁹. Grâce aux dépenses militaires de toutes sortes, la ville bénéficie de la présence de l'armée britannique. Par ailleurs, les militaires veillent au drainage, aux réparations et au pavage de certaines rues; ils participent surtout au service de police et d'incendie de la ville²⁰. Mais en fin de compte, Québec est pour eux une place forte avant tout, les habitants n'ayant qu'à se soumettre à leur mode de vie particulier²¹.

III — CROISSANCE ET COMPOSITION DE LA POPULATION

La croissance des fonctions majeures de la ville constitue l'une des causes directes de son expansion rapide. La population de Québec double entre 1795 et 1818, passant de 8 499 à 17 880 habitants. Entre 1818 et 1831, le taux de croissance de la ville s'avère être encore plus important alors que Québec atteint 27 632 habitants²².

On peut compter dans cette ville au moins quatre groupes distincts, dont le premier est représenté par la population « de résidence permanente », identifié dans les dénombremments et les recensements. Même si ce groupe est difficile à évaluer, il est néanmoins

16. APC, MG24, B, 10, pp. 179-81, Brock à Dunn, 2 mai 1807; pp. 165-67, Dunn à Windham, 10 mai 1807.

17. LACELLE, *La garnison britannique...*, pp. 34-39.

18. CHARBONNEAU, DESLOGES et LAFRANCE, *Québec ville fortifiée...*, pp. 436-38.

19. AVQ, Fonds conseil et comités, cont., 1646, cons. V3-133-16, rapports des délégués du Conseil, 12 novembre 1840; cons. V3-113-16, observations du Conseil de ville à MacDonnell, 10 novembre 1840; APC, RG8, I, vol. 450, pp. 308-09, MacDonnell au Secrétaire militaire, 31 octobre 1840; pp. 375-76, résolution du Conseil de ville, 14 décembre 1840.

20. LACELLE, *La garnison britannique...*, pp. 37-42; *La Gazette de Québec* (Québec), 14 décembre 1820 et 22 juillet 1824.

21. APC, RG8, I, vol. 450, pp. 326-29, MacDonnell au Conseil de ville, 9 novembre 1840.

22. Pour les chiffres de la population de la ville entre 1795 et 1842, voir notre article, « Physical Expansion and Socio-cultural Segregation in Quebec City, 1765-1840 » dans G.A. STELTER et A.F.J. ARTIBISE, *Shaping the Urban Landscape*, Ottawa, Carleton University Press, 1982, p. 151.

possible d'établir certains ordres de grandeur valables. Par contre, des lacunes importantes sont évidentes; citons à titre d'exemple le peu de protestants énumérés dans les dénombremments des curés. La garnison militaire constitue le deuxième groupe distinct. Elle ne peut être intégrée à la population dite « permanente » à cause de la rotation des régiments; à Québec, les soldats ne sont qu'en poste. Néanmoins, la garnison s'avère suffisamment stable pour être évaluée avec une certaine précision pendant toute la période étudiée.

Étant reliés directement à la stratégie britannique en Amérique du Nord, les effectifs de la garnison de Québec varient considérablement selon les périodes de paix, alerte, guerre ou démobilisation. Ainsi en 1759-1760, la garnison britannique de Québec est en guerre et ses effectifs se situent entre 3 000 et 4 000 soldats. La garnison de 1762 à 1773 peut être qualifiée d'armée d'occupation; elle se compose de 900 à 1 700 soldats. Entre 1780 et 1797 on compte environ 900 soldats dans la garnison. Les forts des Grands-Lacs étant gardés, les effectifs de Québec s'en trouvent réduits²³.

À partir de la première décennie du XIX^e siècle, le nombre de militaires en garnison augmente et atteint une moyenne annuelle de 2 425 entre 1810 et 1816. Par la suite, entre 1817 et 1857, les effectifs de la garnison s'établissent en moyenne à 1 300 soldats par année²⁴. Bien que décroissant par rapport à une population en expansion démographique (14 % en 1795, 8 % en 1818 et 6 % en 1831), le nombre de soldats reste important. Et malgré une baisse de la population militaire à partir de la deuxième décennie du XIX^e siècle, leur présence, surtout dans la haute ville, est encore considérable (environ 28 % pour la période 1795 à 1831)²⁵.

Les matelots et les floteurs de bois constituent le troisième groupe qui fréquente la ville chaque été. Il n'est pas possible d'évaluer avec précision leur nombre total, mais il existe quelques chiffres pour les matelots : de 1764 à 1799, 774 matelots en moyenne arrivent annuellement dans le port de Québec. Cette moyenne s'établit à 1 398 entre 1800 et 1807, à 3 467 entre 1808 et 1818, à 7 605 entre 1819 et 1828, à 12 963 entre 1829 et 1839 et à 17 039 entre 1840 et 1849²⁶. Ces matelots n'étaient évidemment que de passage dans la ville. Néanmoins selon l'évêque anglican Mountain, il y en avait en moyenne 3 000 qui étaient présents à Québec entre mai et décembre²⁷. Enfin, un certain nombre d'entre eux y passait l'hiver pour diverses raisons dont les naufrages, les maladies, les peines de prison et les désertions.

Aux matelots et floteurs de bois, il faut ajouter les marins des navires de guerre et les soldats de passage à Québec pendant les opérations militaires. Par exemple, entre le 25 mai et le 24 août 1814, 16 540 soldats débarquent à Québec. L'année suivante, au mois de juin, nous en trouvons 20 043 qui partent du port de Québec sur 96 navires²⁸. Même s'ils ne restent pas en ville, leur passage a des répercussions économiques et sociales.

23. Christian RIOUX, *L'armée britannique à Québec au XVIII^e siècle : organisation et effectifs*, travail inédit, n° 418, Ottawa, Parcs Canada, 1980, pp. 92-96. Sous le régime français, la garnison est assez restreinte. En 1748, elle compte seulement 169 soldats et en 1757, 540. Gilles PROULX, *Soldat à Québec 1748-1759*, travail inédit, n° 242, Ottawa, Parcs Canada, 1978, p. 10.

24. CHARBONNEAU, DESLOGES et LAFRANCE, *Québec ville fortifiée ...*, pp. 432-33.

25. Il s'agit de la population dite « permanente » et des effectifs de la garnison.

26. Des chiffres ont été publiés dans les rapports des travaux publics en 1861 et 1884-1885. Pierre DUFOUR a complété et analysé ces chiffres dans *Esquisse de l'évolution physique du port de Québec*, pp. 63 à 72. Dufour considère que les chiffres publiés sont encore en deçà de la réalité puisqu'ils n'incluent pas le cabotage.

27. APC, RG1, L3L, vol. 187, pp. 89728-29, pétition de Mountain à James Kempt, 14 septembre 1829.

28. PRO, WO17, vols 1515 à 1519, 25 janvier 1810 au 30 juin 1815.

Enfin, le port de Québec est aussi le lieu de débarquement de la majorité des immigrants. Entre 1823 et 1837, la moyenne annuelle des nouveaux arrivés est de 21 617. Ils proviennent presque exclusivement des îles britanniques. Au début du siècle, la plupart de ceux-ci viennent de l'Angleterre, mais peu à peu les Irlandais prennent le dessus. Entre 1833 et 1837, ces derniers représentent 60 % de l'ensemble des immigrants²⁹ dont une partie seulement élit domicile à Québec; la majorité se dirige vers les Cantons de l'Est, Montréal, le Haut-Canada et les États-Unis. Mais leur passage à Québec gonfle considérablement la population flottante. D'ailleurs, les plus pauvres doivent souvent accumuler de l'argent en travaillant dans le port comme débardeurs ou journaliers, avant de se diriger ailleurs³⁰. Ces divers éléments en transit constituent ainsi une population considérable dont on ne saurait sous-estimer l'impact socio-culturel et économique. Pendant que les soldats transforment la haute ville en une véritable réserve militaire, les matelots, les floteurs de bois et les immigrants font de la basse ville un centre ouvrier cosmopolite. Ces groupes changent les rapports ethniques à Québec, si bien que, pendant les mois d'été et d'automne, ce sont les anglophones qui prédominent³¹.

Ce sont encore eux qui à partir du début du XIX^e siècle prennent les commandes de l'économie de Québec : ils sont surreprésentés dans les occupations commerciales et professionnelles, dans la fonction publique et, bien sûr, dans l'armée. Seuls certains groupes comme le clergé, les journaliers et, dans une moindre mesure, les artisans, sont dominés par les Canadiens. D'après Fernand Ouellet, même cette emprise sur les emplois des milieux populaires devient de moins en moins importante au XIX^e siècle : « ...la proportion des anglophones parmi les artisans, les journaliers et les charretiers passe de 19 % en 1795 à 39 % en 1831³² ». Ainsi, l'immigration britannique donne lieu à une compétition entre Canadiens et immigrants pour la plupart des emplois.

Cette expansion démographique change également le rapport entre les différents quartiers de la ville : alors que les anciens doublent le nombre de leurs habitants entre 1795 et 1842, les faubourgs le déculpent — c'est ici en effet que nous trouvons en 1831 60 % de la population. L'importance grandissante des faubourgs coïncide avec une stratification sociale de plus en plus poussée due à la croissance des industries du commerce du bois et de la construction navale.

L'analyse des spécificités occupationnelles des quartiers révèle une forte tendance à la ségrégation spatiale. La haute ville est divisée en deux grandes sections : le secteur au nord de la rue de la Fabrique et à l'ouest du Séminaire est un lieu de préférence de nombreux artisans et ouvriers; au sud, en direction de la Citadelle, une forte proportion de professionnels établit leur résidence; ceux-ci constituent en 1842 la moitié de la population stable de la haute ville³³. La basse ville est le quartier des marchands (27 % en 1818 et 23 % en 1842), des aubergistes et des ouvriers du port (66 % en 1842). Ces derniers habitent surtout la rue Champlain. Apeurés par le choléra, les marchands commencent après 1832 à déménager sur le plateau de Québec.

29. OUELLET, *Histoire économique...*, p. 349.

30. Au sujet des immigrants, voir OUELLET, *Histoire économique...*, *passim*; Albert FAUCHER, *Québec en Amérique au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1973, pp. 74-77; H.I. COWAN, *British Emigration to North America 1783-1837*, Toronto, University of Toronto Press, 1961, pp. 39, 185-87, 289-97.

31. RUDEL, « Quebec City, 1765-1831... », pp. 111-19.

32. Fernand OUELLET, *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, Montréal, Hurtubise HMH Ltée, 1972, pp. 180-200. L'auteur démontre que cette compétition est même plus intense à Montréal.

33. Pour plus de renseignements à ce sujet, voir nos chiffres dans G.A. STELTER et A.F.J. ARTIBISE, *Shaping the Urban Landscape*, p. 159.

Entre 1805 et 1842, on voit le développement des quartiers ouvriers. En 1842, plus de 90 % de la population de Saint-Roch est ouvrière et francophone. Quant au faubourg Saint-Jean, 85 % de la population est ouvrière et 78 % francophone³⁴.

IV — L'ADMINISTRATION ET LES PROBLÈMES URBAINS

1. *Les juges de paix : appareil administratif*

La présence d'une population nombreuse crée toute une gamme de problèmes urbains, et par contrecoup, des tentatives pour les régler. Sous le régime français, Québec a connu un certain acharnement de la part des autorités pour la discipline urbaine. Par leurs ordonnances et règlements, les intendants de la colonie imposent une série de servitudes pour contrôler, d'une part, les activités humaines et, d'autre part, la substance, la forme et l'apparence même de la carapace urbaine. L'exiguïté relative de la ville facilite considérablement leur tâche.

Le système de gouvernement local établi à Québec en 1764 s'inspire en grande partie du système alors en vigueur dans la plupart des villes anglaises tout en différant de celui-ci en ce qui concerne certains aspects fondamentaux : n'oublions pas que Québec n'a aucune tradition de corps de ville et n'a jamais eu de charte municipale. Étant ville coloniale, il n'est pas question de la constituer en corporation et encore moins de lui accorder un gouvernement électif. Vu qu'il est nécessaire d'établir des cours de justice et qu'on considère l'administration comme « the judicial distribution of onerous duties among the citizens³⁵ », des juges de paix sont institués « pour le meilleur règlement de la Police, et autres matières et choses dans les villes de Québec et de Montréal³⁶ ».

Ces juges relèvent du gouverneur et de son conseil qui les nomment en fonction de leurs allégeances politiques et de leur bonne réputation. Quoique leurs fonctions ne soient jamais clairement établies, ils s'occupent de la plupart des aspects de l'administration urbaine : responsabilité de trouver les fonds et la main-d'œuvre pour les travaux publics; réglementation du commerce, du transport routier, de la construction résidentielle; sécurité des habitants et protection contre les dangers d'incendies et de maladies contagieuses. Afin d'analyser et de résoudre les problèmes urbains, ils sont censés tenir périodiquement les réunions plénières, et pour les petites causes de justice des séances hebdomadaires où ils forment différents comités : voirie, santé, incendie, commerce. Leurs décisions, leurs règlements et souvent leurs jugements sont publiés dans la *Gazette de Québec* et annoncés dans les endroits publics.

Le début du régime britannique semble apporter un certain relâchement d'intérêt de la part des nouveaux venus. L'état lamentable de l'administration urbaine provoque très tôt des cris d'indignation, dont le plus révélateur est le *Traité de la police* (1775) de François Joseph Cugnet³⁷. Faisant l'éloge des anciens règlements urbains du régime français, qui avaient assuré « le bon ordre et l'harmonie », l'auteur s'y plaint de la négligence des autorités

34. *Ibid.*, pp. 160-62.

35. E.P. HENNOCK, *Fit and Proper Persons, Ideal and Reality in Nineteenth Century Urban Government*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1973, p. 310.

36. « Ordonnances, faites pour la province de Québec par le gouverneur et le conseil de la dite province depuis le commencement du gouvernement civil », *Rapport des Archives publiques du Canada* (RAC), Ottawa, Imprimeur du Roi, 1915, appendice E, p. 51.

37. Québec, Guillaume Brown, 1775.

en matière de police depuis 1760. Il attribue le caractère déplorable de la réglementation urbaine à la suppression des lois françaises et à la « liberté anglaise³⁸ ». Il regrette en particulier la disparition du règlement qui défend de couvrir de bardeaux et de construire en bois, en colombage ou avec mansardes; par ailleurs il note que le quart des maisons de Québec étant en bois, celles-ci sont constamment menacées d'incendies³⁹.

Ce n'est qu'à partir de 1777 que les juges de paix sont habilités à promulguer des règlements. Apparaît alors une première tentative d'organisation de la voirie et de réglementation quant à la propreté de la ville⁴⁰. Mais l'ordonnance de 1777 n'est valable que pour une période limitée et bien que renouvelée régulièrement jusqu'en 1791, elle manque d'efficacité à cause de sa nature provisoire et des pouvoirs imprécis qui en découlent⁴¹.

Les bouleversements consécutifs à l'expansion de la ville à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle aggravent la situation. Les autorités urbaines sont insuffisamment équipées pour résoudre les nouveaux problèmes qui d'ailleurs se posent déjà en 1786, lorsque le gouverneur Dorchester nomme un comité pour faire enquête sur l'état de la police des villes. Les magistrats de Québec établissent alors une liste de leurs griefs et des problèmes les plus urgents et proposent en même temps certains palliatifs. Il s'agirait notamment d'augmenter leur juridiction de façon à pouvoir régler plus efficacement les transgressions aux ordonnances et règlements; de doter la ville d'une maison de correction, d'une maison de détention et d'un hospice; d'obliger les paroisses à secourir leurs propres indigents; de limiter et de contrôler plus rigoureusement le vagabondage et la mendicité; et d'autoriser l'établissement d'un vrai système de voirie. Pour les marchands de Québec, les règlements promulgués sont adéquats, mais mal appliqués et, par conséquent, peu observés. De plus, « les magistrats sont en désaccord et sans chef, ils n'ont pas de subalternes chargés de faire observer les lois, leurs injonctions manquent d'efficacité et sont impuissants à contraindre le peuple à la soumission⁴² ». Au cours de la première moitié du XIX^e siècle, les juges de paix se verront attribuer plus de pouvoir. Leur intervention dans les domaines de la protection publique et de l'entretien de la ville sera de plus en plus étendue; mais l'organisation municipale restera plutôt rudimentaire jusqu'à l'incorporation de la ville en 1833.

2. La police

Les moyens adoptés pour assurer la sécurité des habitants et garantir la propriété ne seront jamais suffisants. La situation est d'autant plus grave que l'augmentation des activités criminelles dans les villes « rend plus ardue la tâche de dénicher des juges de paix prêts à

38. Parmi les anciens règlements français qui sont négligés, Cugnet signale ceux ayant trait aux animaux vaquant dans les rues, à l'ouverture de carrières dans les villes, à la propreté des rues et du port et à l'alignement des maisons.

39. Sous le régime anglais, les toitures en bardeaux sont défendues pour la première fois en 1773. « An Ordinance, in aid of and addition to, two former ordinances for preventing accidents by fire », 22 mai 1773, *RAC*, 1914-15, appendice C, pp. 39-43. Les maisons en bois sont défendues pour la première fois en 1777 alors qu'on rétablit également l'ancien règlement français au sujet des murs coupe-feu. « An Ordinance for preventing accidents by fire », 29 mars 1777, *RAC*, 1914-15, appendice C, p. 84-88.

40. *La Gazette de Québec*, 8 mai 1777.

41. « An Ordinance to empower the Commissioners of the peace to regulate the police of the towns of Quebec and Montreal for a limited time », 23 avril 1777, *RAC*, 1914-15, appendice C, pp. 93-94.

42. Adam SHORTT et Arthur G. DOUGHTY éd., *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, II^e partie, Ottawa, Imprimeur du roi, 1921, pp. 909-11, « Rapport des marchands de Québec, par leur comité à l'honorable comité du conseil sur les affaires commerciales », 5 janvier 1787.

accomplir leur besogne⁴³ ». En raison d'une immigration croissante à partir de 1828, se multiplient les problèmes de la pauvreté, de la mendicité, du vagabondage et de l'indiscipline. Le port en particulier connaît tous les maux sociaux liés à une importante expansion commerciale comme le va-et-vient constant de marins bagarreurs, l'extension de la prostitution et le pullulement de tavernes et d'auberges. Certains citoyens vont jusqu'à voir une relation directe entre le développement du quartier portuaire et l'intensification de la criminalité urbaine⁴⁴.

Le grand nombre de matelots dans le port et la présence continue d'une garnison rendent la situation particulièrement difficile. Selon l'évêque anglican, Mountain, les matelots passent leur temps d'une façon très débauchée⁴⁵. En effet, les délits commis par les soldats et les gens de mer sont nombreux : ivresse, vacarme, bagarres, vandalisme, vols, viols et meurtres⁴⁶. La désertion est un autre problème épineux et les déserteurs surchargent les prisons, au point qu'en 1833, le conseil de ville recommande pour eux un lieu de détention spécial⁴⁷. D'autre part, les enlèvements d'individus propres au service maritime suscite de nombreux incidents⁴⁸. Les cas de vol, de vandalisme et d'ivrognerie sont également fréquents. L'inspecteur des rues se plaint à plusieurs reprises de la destruction intentionnelle de la propriété publique, telle que latrines, clôtures, hangars et canaux⁴⁹.

La densité des cabarets et des tavernes augmente considérablement. Il y a un cabaret pour 388 personnes en 1792, un pour 140 en 1805, et un pour 103 en 1811. Il est vrai cependant qu'entre 1811 et 1852, cette densité se stabilise pour diminuer par la suite : ainsi en 1840, il y a un cabaret pour 157 personnes et en 1852, un pour 254⁵⁰. Les juges de paix s'occupent souvent de poursuites contre des aubergistes et des propriétaires de cabarets, pour vente de liqueurs fortes le dimanche ou pour vente d'alcool sans permis. Les débits d'alcool et surtout les cabarets sont vus comme la cause principale de l'extension de la criminalité⁵¹. On estime qu'en 1810, le nombre de prostituées à Québec varie entre 400 et 600. Alors que certains considèrent la prostitution comme la source de nombreuses tares sociales, d'autres affirment qu'étant un mal nécessaire, elle devrait être tolérée⁵².

43. Jean-Pierre WALLOT, *Un Québec qui bougeait, trame socio-politique au tournant du XIX^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1973, p. 205.

44. *La Gazette de Québec*, 17 mai 1810.

45. APC, RG1, L3L, vol. 187, pp. 89728-29, 14 septembre 1829.

46. WALLOT, *Un Québec qui bougeait*, ..., note 152 et LACELLE, *La garnison britannique...*, pp. 28-31.

47. AVQ, Bas-Canada, Conseil de ville, Journal des procédés du conseil, 28 juin 1833, pp. 67-69; 11 octobre 1833, p. 168.

48. Voir à ce sujet : « La presse des matelots à Québec », *Bulletin des Recherches historiques*, vol. III (juin 1897), pp. 91-92; et RAC, 1892, pp. 232-33, lettres de Milnes à Camden, novembre 1803.

49. AVQ, Bas-Canada, Bureau de l'inspecteur des chemins, rapports de J.B. Larue, 12 octobre 1817, p. 16; 24 novembre 1825, pp. 170-80; 3 avril 1834, p. 255b; 31 mai 1838, p. 471.

50. Ces données ne sont qu'approximatives puisque nous n'avons pas toujours les chiffres correspondants pour chaque année. Ainsi pour calculer la population de 1811, nous avons ajouté 31 % (un accroissement de 5,3 % pendant 6 ans) de la population depuis 1805. Les renseignements au sujet des cabarets en 1792 et 1805 viennent de John HARE, « La population de la ville de Québec, 1795-1805 », *Histoire sociale — Social History*, VII (mai 1974), p. 35, et ceux de 1811, des séances des juges de paix conservées aux ANQQ, QBC 24-82, Registre des sessions de la paix du district de Québec, 1809-1814, 2 mars et 8 juin 1811. Enfin, nos renseignements concernant 1840 et 1852 proviennent de *Annual Reports of the Treasurer of the City of Quebec for the years 1841 to 1855*, Québec, St-Michel et Darveau, 1855, pp. 4-9.

51. ANQQ, QBC 24-82, 24 mai 1810 et 24 janvier 1811.

52. *Quebec Mercury* dans WALLOT, *Un Québec qui bougeait*..., p. 208.

Dans un tel contexte, il est facile de comprendre l'importance de la police. Mais les constables ne sont que des officiers de justice, choisis parmi la population, et dont la tâche est d'appliquer les règlements urbains et les décisions des juges de paix. À cette époque, la loi et la politique municipale anglaises comptaient beaucoup sur le sentiment de responsabilité sociale des citoyens : les Britanniques se louaient du « *great distinguishing rule of British municipal policy, that the citizens holds that place which in almost every other country is filled by the hired informer*⁵³ ».

À Québec, au début du XIX^e siècle, ce système ne promet pas d'être des plus efficaces; l'obligation de dénoncer leurs voisins ne sourit pas aux citoyens. C'est surtout le souci de la propriété privée et de la protection publique qui pousse les professionnels, marchands et maîtres-artisans à établir en 1796 une patrouille de nuit constituée de 60 bénévoles⁵⁴. Afin de compléter la tâche de ce détachement, le grand juré décide en 1798 d'assermenter 25 constables spéciaux qui travaillent le jour. Ce nouveau corps se distingue de la patrouille de nuit par son envergure et sa composition sociale : on y compte des cabaretiers (24 % en 1799, 54 % en 1807 et 12 % en 1812) et des artisans, qui suivent leur métier tout en travaillant comme constables; non salariés, ils touchent la moitié des amendes à payer par les personnes condamnées à la suite de leurs interventions, mais malgré cela, n'exercent pas longtemps leur nouvelle fonction, ingrate et mal rémunérée. Ceci amène l'Assemblée législative à passer en 1818 une loi créant un corps policier salarié avec un chef et 26 constables (« *watchmen* »), qui d'après leur contrat d'engagement figurent comme étant sans métier. La forte proportion des anglophones dans la patrouille de nuit et dans le premier corps policier salarié (62 %) reflète la composition de la ville commerciale ainsi que de la population flottante⁵⁵. Ainsi, la bourgeoisie locale réussit en l'espace de 21 ans (entre 1796 et 1817) à remplacer la patrouille de nuit composée de ses membres par un corps policier d'ouvriers salariés⁵⁶.

L'organisation d'une force policière n'aurait pu assurer la paix et le bon ordre sans la mise sur pied d'un système de prison et de maison de correction efficace. Nous trouvons de nombreuses plaintes faisant état du peu de ségrégation quant aux différentes catégories de détenus. Des protestations interviennent également contre l'entassement humain, la libération prématurée, l'absence de travaux forcés et le double rôle de la prison : celui d'une maison de détention et de correction à la fois⁵⁷. Suite aux nombreuses pétitions et demandes des juges de paix, un nouveau bâtiment carcéral est érigé. Toutefois, il est jugé insuffisant peu après sa construction. D'autre part, la maison de correction située à l'intérieur de la prison, ce qu'on trouve d'ailleurs inadmissible, n'est pas assez vaste. Selon les juges de paix, le contact entre les détenus considérés comme incorrigibles et les délinquants susceptibles de correction encourage la contamination de ceux-ci par ceux-là⁵⁸. On recommande aussi un lieu de détention distinct pour les prisonniers militaires et pour les marins déserteurs. La construction d'un bâtiment plus vaste ne se réalisera qu'en 1867.

53. *La Gazette de Québec*, 17 mai 1810.

54. RUDDÉL, « *Quebec City 1765-1831...* », pp. 474-82.

55. *Statuts de l'Assemblée législative du Bas-Canada*, Québec, 1 mai 1818.

56. En 1838 une police riveraine est organisée pour assurer l'ordre sur les quais et en 1843, un corps de police mieux structuré et plus nombreux remplace celui de 1817. Antonio DROLET, *La ville de Québec, histoire municipale*, Québec, Société historique de Québec, 1965, vol. II, pp. 40-50.

57. Voir : *The Times* (Québec), 14 mai 1786; *RAC*, 1892, p. XXV; WALLOT, *Un Québec qui bougeait...*, pp. 50-51; RUDDÉL, « *Quebec City 1765-1831* », pp. 483-94.

58. AVQ, Bas-Canada, Juges de paix, sessions de la paix, vol. B (2), 1823-1833, n° 476, p. 184, 6 février 1826.

3. *L'entretien des rues*

Les voyageurs de passage à Québec sont unanimes dans leurs remarques sur l'état des rues : elles sont mal pavées, mal drainées et mal nettoyées, poussiéreuses ou boueuses, étroites et raboteuses, encombrées de tas de bois et pleines de saletés. À partir de 1777, les autorités promulguent régulièrement des règlements sur la circulation, l'entretien, le nettoyage et le pavage de rues⁵⁹.

Le travail de la remise en état des rues se fait souvent par corvées. Le grand voyer s'occupe surtout des alignements de maisons et de l'ouverture de nouvelles rues. Ce mode d'entretien ne répond guère aux besoins de la population⁶⁰. Ce n'est qu'en 1796 que le premier système de voirie proprement urbain est établi, pourvoyant la ville de services d'entretien et de main-d'œuvre. Inspecteurs et sous-inspecteurs des chemins sont nommés pour exécuter les directives des magistrats⁶¹ tandis que les juges de paix sont autorisés à fixer le taux de cotisation pour remplacer les corvées dans les villes.

Malgré un meilleur système de voirie, il y a peu d'amélioration et, dans certains secteurs, une nette détérioration de l'état des rues. Les promesses de poursuivre sans merci les contrevenants et les récalcitrants se succèdent régulièrement, mais demeurent sans incidences sur les habitudes des gens et l'état des rues⁶². L'inspecteur des chemins, Jean-Baptiste Larue, s'en plaint à plusieurs reprises suite à son entrée en fonction en 1817⁶³. Il affirme que les habitants de la ville manquent de discipline et de respect pour les règlements, à tel point que, « dans les temps ordinaires, des eaux sales, pots de chambre et autres ordures se jettent dans les rues et souvent dans la présence du soussigné [l'inspecteur des chemins]⁶⁴ ». Il n'a d'ailleurs ni les moyens, ni l'autorité suffisante pour remédier aux problèmes touchant les saletés et les obstacles qui existent dans les rues⁶⁵. Ce n'est qu'en 1834 que l'inspecteur des chemins se voit accorder le pouvoir de faire enlever sans avis préalable les encombrements dans les rues et les places publiques⁶⁶.

La voirie accapare une bonne partie des finances réservées à la ville. L'expansion des faubourgs exige l'établissement de nouveaux réseaux de rues; l'activité de plus en plus intense du port rend nécessaire l'élargissement d'anciennes ruelles et entraîne la croissance du transport et de la circulation, mettant à l'épreuve les principales artères. Au début du siècle, on fait paver uniquement les rues les plus importantes. Celles-ci sont construites soit avec des cailloux sur du sable, soit en pierres plates⁶⁷. Vers 1823, la ville fait des tentatives d'utilisation du système de pavage McAdam⁶⁸ et vers 1825-40 du pavage en dalles

59. *La Gazette de Québec*, 28 août 1783.

60. *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 1795-1796*, (JCABC), p. 36, Requête des juges de paix, 15 décembre 1795.

61. *Les statuts provinciaux du Bas-Canada*, vol. I, 1793-1796, ch. IX, « Acte pour faire réparer et changer les chemins et ponts dans cette province et pour d'autres effets », 7 mai 1796, pp. 219-81.

62. Voir *La Gazette de Québec*, 17 décembre 1799, 17 mars 1803, 28 février 1805, 15 décembre 1808, 31 janvier 1810, 24 janvier 1811, 21 novembre 1816, 27 novembre 1820 et 17 avril 1821.

63. AVQ, Bas-Canada, Bureau de l'inspecteur des chemins, Rapports de J.B. Larue, folio n° 2, 23 juin 1817; folio n° 13, 2 septembre 1817; folio n° 23, 12 octobre 1817.

64. *Ibid.*, folio n° 85, 28 juillet 1819.

65. *Ibid.*, Rapport au sujet des règlements de police, 16 juillet 1819.

66. AVQ, Bas-Canada, Conseil de ville, vol. III, Journal des procédés, folio n° 1582, p. 404, 2 mai 1834.

67. *La Gazette de Québec*, 5 décembre 1799 et AVQ, Bas-Canada, Bureau de l'inspecteur des chemins, rapports de J.B. Larue, folio n° 44, 24 juillet 1818.

68. *La Gazette de Québec*, 2 juin 1825.

de bois et en madriers⁶⁹. Toutefois, peu de rues sont pavées : dans la haute ville et dans la basse ville, nous n'en trouvons en 1831 qu'environ la moitié et quant aux faubourgs, seules les routes d'accès le sont⁷⁰. Le prolongement, l'élargissement et le nivelage des rues se font régulièrement pendant toute la période et accaparent beaucoup des sommes réservées aux travaux publics, car ils exigent souvent des expropriations coûteuses.

Finalement, le problème de drainage préoccupe l'inspecteur des chemins. La déclivité du terrain et le tracé irrégulier des rues rendent le drainage difficile. La plupart des égouts et canaux sont en bois, ce qui explique les nombreuses réparations⁷¹.

Puisque la règle générale semble être de dépenser les deniers publics dans les quartiers où ils sont perçus⁷², la haute et la basse ville sont nettement favorisées. En 1809, des pétitionnaires des faubourgs Saint-Roch et Saint-Jean prétendent même que les sommes prélevées dans leurs quartiers sont surtout employées à améliorer les rues et les canaux de la haute ville⁷³. Suite à une enquête, un comité de l'Assemblée législative conclut en effet qu'il y a mauvaise répartition dans l'emploi des fonds et que les vieux quartiers sont privilégiés au détriment des faubourgs⁷⁴. Pourtant, le projet de loi proposé pour régler le problème est vite abandonné.

Sept ans après, nous retrouvons les habitants du même quartier qui se plaignent que le système de canalisation de Saint-Roch est défectueux⁷⁵, ce qui crée un état déplorable dans le quartier : bourbiers et ornières impraticables dans les rues, mares d'eau stagnante, cours de maisons et caves inondées⁷⁶. Pendant la sécheresse de l'été, bien des habitants ont difficilement accès à leurs maisons⁷⁷. D'ailleurs, les chemins, mal construits et mal préparés, sont souvent impraticables. Parfois, les boues débordent le tracé des rues et re-fluent dans les caves des maisons⁷⁸. De plus, à cause du mauvais état des canaux, les immondices croupissent partout. Selon le médecin Jean Blanchet, appelé à témoigner devant un comité d'enquête sur l'état du faubourg Saint-Roch, cette insalubrité cause un grand nombre de maladies⁷⁹. La situation s'aggrave considérablement à partir de 1832 avec l'arrivée du « choléra-morbus », épidémie d'origine hydrique qui se propage surtout par l'eau.

69. AVQ, Bas-Canada, Conseil de ville, Journal des procédés, vol. IV, n° 528, 29 octobre 1835; n° 692, 15 avril 1836; Vol. VI, n° 77, 7 septembre 1840; n° 245, 30 octobre 1840.

70. ANQQ, greffe Louis Panet, accord J.B. Larue, David Sinclair et Charles Cooper, n° 4460, 8 juillet 1831.

71. AVQ, Bas-Canada, Juges de Paix, sessions de la paix, vol. B (2), n° 619, 11 avril 1827 et Bureau de l'inspecteur des chemins, rapports de J.B. Larue, folio n° 89, 14 juillet 1819.

72. Pour les années 1829-1830, par exemple, les vieux quartiers (haute et basse ville) sont cotisés presque trois fois plus que les faubourgs (Saint-Roch, Saint-Jean et Saint-Louis). AVQ, rôles d'évaluation et de cotisation, 1829-1830.

73. *JCABC*, 1809, p. 225, pétition des habitants du faubourg Saint-Jean, 3 mai 1809; p. 227, pétition des habitants du faubourg Saint-Roch, 7 mai 1809.

74. *Ibid.*, p. 255, Rapport du comité au sujet des pétitions des habitants des faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch, 1809.

75. *Ibid.*, 1816, p. 207, pétition des habitants du faubourg Saint-Roch, 13 février 1816.

76. AVQ, Bas-Canada, Bureau de l'inspecteur des chemins, rapports de J.B. Larue, p. 104, 6 septembre 1820.

77. *JCABC*, 1819, p. 35, requête des habitants du faubourg Saint-Roch, 30 janvier 1819.

78. *Ibid.*, 1824, pp. 334-40, « Rapport du comité sur les pétitions des juges de paix du district de Québec et des habitants du faubourg Saint-Roch », 4 mars 1824.

79. AVQ, Bas-Canada, Bureau de l'inspecteur des chemins, rapports de J.B. Larue, p. 6, 9 juin 1817; p. 76, 8 mai 1819; p. 114, 1^{er} août 1821; p. 141, 13 mai 1822; p. 157, 24 septembre 1822; p. 176, 1^{er} mai 1823; p. 173, 10 mai 1823; p. 213, 30 juin 1824; p. 265, 26 juillet 1826.

Les magistrats affirment qu'avec les lois en vigueur, ils n'ont pas les moyens de réparer les rues de Saint-Roch qui exigent des travaux fort coûteux. Selon les juges de paix, une somme de 5 000 livres serait nécessaire; la cotisation annuelle du faubourg ne dépasse guère 300 livres. Du reste, ils ne peuvent justifier une plus grande dépense de la caisse des chemins du fait que cela les obligerait à interrompre pendant plusieurs années les travaux d'entretien des vieux quartiers. Dans leur esprit, ceci semble impensable⁸⁰.

Les conditions urbaines de Saint-Roch ne s'améliorent pas après les enquêtes de la Chambre. En effet, les dirigeants ne perçoivent pas l'état déplorable des faubourgs ouvriers comme un problème urgent. À cet égard, la mentalité élitiste se révèle bien dans le commentaire du médecin W. Kelly : « The streets of the suburbs will be gradually paved; though it is probable that the process will be slow, as the necessity does not seem so urgent for ordinary purposes of life...⁸¹. »

4. La protection contre les incendies

Malgré le legs heureux du régime français en matière de protection contre les incendies, dès les premières années du XIX^e siècle, Québec connaît un pullulement de structures en bois. L'incendie devient alors un danger constant pour la ville. L'agent de la compagnie d'assurance Phoenix remarque bien cette transformation qui a eu lieu depuis la fin du XVIII^e siècle. En 1808, il note qu'en comparaison de Montréal, rien de favorable ne peut être dit sur Québec en matière d'assurance; par ailleurs, il trouve étrange que la compagnie ait accordé des primes plus basses à Québec⁸². Négligence de faire ramoner les cheminées, habitudes de garder pailles et foin dans les greniers et les fourrages dans les cours et hangars, imprudence quant à la poudre à fusil et aux cendres chaudes, utilisation de méthodes et de styles de construction propices au feu et de matériaux combustibles, constituent autant de facteurs qui rendent précaire la situation générale de la ville⁸³.

Les règlements sont multiples, mais les amendes contre les contrevenants ne sont pas toujours des plus rigoureuses. D'ailleurs, le problème majeur, celui des matériaux combustibles, ne sera jamais résolu. Les règlements deviennent même moins exigeants. En 1777, par exemple, on défend la construction de maisons en bois. Les amendes sont sévères : 20 livres contre le propriétaire et 10 contre l'entrepreneur⁸⁴. En 1844, l'année avant les grands incendies des faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch, on défend la construction de maisons en bois, mais seulement à l'intérieur des quartiers bien entretenus⁸⁵. Par conséquent, la construction de maisons en bois dans les faubourgs se généralise, donnant à cette partie de la ville, l'image d'un milieu de taudis. De plus, alors qu'en 1773 il est strictement défendu de couvrir les toitures avec des bardeaux de bois⁸⁶, on en permet

80. JCABC, 1823-24, pp. 62-63, pétition des habitants du faubourg Saint-Roch, 16 décembre 1823.

81. W. KELLY, « On the Medical Statistics of Lower Canada » in *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, vol. III, 1832-1837, Québec, W. Neilson, 1837, pp. 210-11.

82. APC, MG24, D 11, vol. 1, Jenkins Jones à Matthew Wilson, 25 août 1808.

83. Sur le problème de l'incendie : John C. WEAVER et Peter de LOTTINVILLE, « The Conflagration and the City : Disaster and Progress in British North America during the Nineteenth Century », *Histoire sociale — Social History*, XIII (novembre 1980), pp. 417-49.

84. RAC, 1914-1915, appendice C, pp. 86-91, « Ordonnance pour prévenir les accidents du feu en la province de Québec », 29 mai 1777.

85. AVQ, *Règlements de la cité de Québec*, Québec, s.d., vol. 1, pp. 117-31, « Regulations to prevent accidents by fire », 13 mars 1844.

86. RAC, 1914-1915, appendice C, pp. 15-19, « Ordonnance en augmentation d'une précédente rendue pour prévenir les accidents du feu... », 22 mai 1773.

l'utilisation en 1819 pourvu qu'ils soient chaulés ou peints⁸⁷. Même si le Comité du Feu bannit de nouveau, en 1843, les bardeaux et les toitures de planches, l'utilisation de ces matériaux dans les faubourgs demeure universelle⁸⁸.

Par ailleurs, les brigades de pompiers ne sont pas assez nombreuses et n'ont pas toujours les moyens d'éteindre les feux. La Société du Feu, qui fonctionne par souscriptions, construit des réservoirs et des hangars pour les pompes et paye les salaires des pompiers volontaires et des charretiers. Elle décide aussi de la distribution des services dans la ville et, en cas d'incendie, favorise les propriétés de ses membres⁸⁹. Notons toutefois que, heureusement pour la ville, les premiers grands sinistres ne frappent Québec qu'en 1845, un an après l'organisation d'un vrai système municipal de pompiers.

Entre 1790 et 1844, les incendies les plus importants se concentrent dans la basse ville : la conflagration de 1815; celles de septembre et de novembre 1836 — pertes de 475 000 \$; celle de 1838 — 50 maisons détruites; et celle de 1840 — pertes de 250 000 \$⁹⁰. Mais à partir de 1845, ce sont les faubourgs qui deviennent la proie des flammes. Ainsi le 28 mai de cette année-là, les quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur se trouvent presque complètement détruits (environ 1 600 maisons) et, un mois plus tard, les quartiers Saint-Jean et Saint-Louis subissent le même sort (environ 1 500 maisons incendiées)⁹¹. Le déplacement des foyers d'incendie s'explique essentiellement par la prolifération des constructions en bois dans les faubourgs.

5. La protection de la santé

Même si le gouvernement colonial commence à prendre des mesures visant à contrôler les infections et les maladies contagieuses dans la deuxième décennie du XIX^e siècle⁹², les autorités locales se soucient peu de protéger la santé de la population avant 1832. En effet, les règlements de la ville n'abordent la question que très indirectement. Ils traitent des terrains pour déposer les vidanges, des cochons circulant dans les rues, des poissons et du bétail nettoyés ou abattus à la place du marché, et du nettoyage des latrines⁹³. Mais c'est la propreté de la ville et non pas la santé qui constitue l'objet principal de ces règlements.

Si les spécialistes de la santé savent que les immondices propagent les maladies⁹⁴, la majorité de la population, elle, considère la vermine et la pourriture seulement comme désagréables⁹⁵. Par conséquent, il n'y a rien de surprenant que les dépotoirs de vidanges soient situés à l'intérieur même de la ville⁹⁶, qu'on jette les ordures dans le fleuve et dans

87. Les statuts provinciaux du Bas-Canada, 1819, ch. VIII, pp. 377-79, « Ordonnance passée dans la dix-septième année du règne de sa Majesté, Ordonnance pour prévenir les accidents du feu et pour d'autres raisons », 24 avril 1819.

88. AVQ, Corporation de Québec, comité du feu, procès-verbaux (1841-1850) p. 126, 26 octobre 1843.

89. DROLET, *La ville de Québec...*, pp. 55-62; RUDEL, « Quebec City 1765-1831... », pp. 590-607.

90. Eugène LECLERC, *Statistiques rouges*, Québec, 1932, *passim*.

91. *Ibid.*

92. Mentionnons l'introduction de la vaccination contre la petite vérole et la création de l'hôpital des Émigrés à Québec. Voir Jacques BERNIER, « François Blanchet et le mouvement réformiste en médecine au début du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, (septembre 1980), pp. 240-41.

93. AVQ, *Rules and orders for the regulation of the police of the city of Quebec*, 1830.

94. *The Quebec Mercury*, 20 juillet 1805.

95. AVQ, Bas-Canada, Bureau de l'inspecteur des chemins, rapports de J.B. Larue, p. 105, 3 mai 1820; p. 150, 23 juillet 1823; Juges de Paix, sessions de la paix, 1823-1833, *passim*.

96. Rapports de J.B. Larue, p. 131, 5 mars 1822, AVQ, Bas-Canada.

la rivière Saint-Charles et qu'on s'en serve comme remplissage pour les prolongements de rues. Ce n'est qu'après les grandes épidémies de choléra des années 1830 qu'on commence à se plaindre régulièrement de l'insalubrité urbaine⁹⁷.

Le manque d'un système d'aqueduc, et la mauvaise condition des drains et des égouts sont en grande partie responsables de la propagation des maladies. Les eaux s'infiltrent dans le sol et s'introduisent ensuite dans les citernes fournies par les sources et les puits à affleurement du sol. L'inspecteur des chemins rapporte en 1836 que :

plusieurs citoyens se plaignent de la mauvaise odeur qui s'exhale de la citerne située entre les murs de fortifications à la sortie et au côté sud de la porte St-Jean qui présentement se trouve découvert — l'eau y est stagnante et infecte et plusieurs chiens morts ont été jetés dedans. Ces exhalaisons puantes peuvent devenir préjudiciables à la santé publique...⁹⁸.

Mais les mesures connues pour prévenir les maladies sont mal appliquées. Ainsi bien que le vaccin antivariolique soit connue, l'inoculation sera peu encouragée et l'épidémie de la variole de 1783 emportera 1 100 victimes⁹⁹. D'autre part, une loi renouvelée plusieurs fois depuis 1795, pour la quarantaine de navires, s'avère peu efficace. Ce n'est qu'à partir de 1823 que des fonds sont disponibles pour son application¹⁰⁰. Or, la quarantaine se fait alors dans le port même de la ville et le contrôle des allées et venues des immigrants est difficile. Le nombre croissant de personnes qui arrivent dans le port de Québec pendant la décennie 1820-1830 aggrave le problème. Souvent dépourvus d'argent, les immigrants « logeaient dans des tavernes et des auberges de troisième ordre, dans des caves où entassés en grand nombre ils n'étaient pas mieux qu'à bord des vaisseaux¹⁰¹ ». Dans de telles conditions la contagion se répand très rapidement parmi les citoyens.

Après les ravages du choléra asiatique en Europe au début des années 1830, les autorités locales se décident enfin à prendre des mesures de protection. D'abord, l'imposition d'une taxe pour les émigrants de la Grande-Bretagne leur procure certains soins médicaux et un abri dès leur arrivée à Québec¹⁰². Puis, la nomination d'un Comité de Santé pour prévenir l'épidémie ainsi que le déménagement de la station de quarantaine, du port de Québec à Grosse-Île, améliorent la situation¹⁰³. Mais en dernière analyse, ces mesures sont inefficaces, car la notion d'incubation de la maladie est inconnue et les immigrants qui semblent être en bonne santé ont la permission de se rendre à Québec. Plusieurs navires atteignent la ville sans s'arrêter au préalable à Grosse-Île¹⁰⁴. En 1832 le choléra emporte 3 851 victimes; en 1833, malgré la construction de l'Hôpital de la Marine et la formation d'un bureau de la santé, il fait 1 282 victimes¹⁰⁵ et 980 en 1834¹⁰⁶. Les mesures de pro-

97. *La Gazette de Québec*, 12 juin 1777; AVQ, Bas-Canada, Conseil de ville, vol. III, journal des procédés, n° 423, p. 93, 12 juillet 1833; AVQ, Bas-Canada, Bureau de l'inspecteur des chemins, rapports de J.B. Larue, p. 288, 16 octobre 1834; p. 371, 9 juin 1836; p. 421, 15 mai 1837.

98. *La Gazette de Québec*, p. 371, 9 juin 1839.

99. *La Gazette de Québec*, 6 décembre 1781 et DROLET, *La ville de Québec...*, p. 63.

100. *Les statuts provinciaux du Bas-Canada*, 1823; BERNIER, *François Blanchet...*, p. 241.

101. John George LAMETON, EARL OF DURHAM, *Le rapport Durham*, trad. par Denis Bertrand et Albert Desbiens, Montréal, Éditions Sainte-Marie, 1969, p. 100.

102. *Ibid.*, p. 101.

103. AVQ, Board of Health reports, vol. 1, 12 mars 1832 au 25 mai 1832.

104. *Ibid.*, 14 mars et 2 au 13 mai 1832.

105. DROLET, *La ville de Québec...*, vol. III, pp. 70-72. Selon le curé de la paroisse Notre-Dame de Québec, le choléra emporte 2 486 victimes à Québec. René HARDY, « L'activité sociale du curé de Notre-Dame de Québec : aperçu de l'influence du clergé au milieu du XIX^e siècle », *Histoire sociale — Social History*, (novembre 1970), pp. 8-10.

106. *Ibid.*, p. 8.

tection, tels le nettoyage des rues, la désinfection de celles-ci avec de la chaux ou du chlorure de chaux¹⁰⁷ et les visites médicales à domicile, aussi bien que les précautions lors de sépultures, s'avèrent inutiles car, ici encore, elles sont mal appliquées¹⁰⁸.

La situation s'améliore peu dans la deuxième moitié du siècle : c'est seulement en 1855 qu'on interdira les cimetières à l'intérieur de la ville et Québec ne verra le début de la médecine préventive publique qu'en 1865, alors qu'on fera vacciner les enfants pauvres aux frais de la ville.

6. *La planification urbaine*

Une étude de l'expansion physique de Québec nous montre la transformation de l'environnement et l'absence d'une planification urbaine. Les faubourgs jouissent de la plus grande expansion physique. Alors qu'en 1795, les vieux quartiers comptent 69,7 % des bâtiments¹⁰⁹, ce sont les faubourgs qui, en 1842, revendiquent la majorité des bâtiments, soit 65,5 %¹¹⁰. En effet, entre 1795 et 1842, Saint-Roch augmente de 20,3 % par année et le faubourg Saint-Jean de 12,8 % par année, alors que la haute et la basse ville ne connaissent que des accroissements respectifs de 1,4 % et 2,9 %.

La première expansion de Saint-Roch pendant cette période se fait surtout sur les terrains du marchand William Grant. À l'ouest du terrain de Grant se trouve la Vacherie, terrain tenu par les Jésuites en propriété perpétuelle et libre, « franc alleu roturier » d'environ 30 arpents carrés¹¹¹. L'expansion ouest du faubourg est alors impossible avant le règlement de la question de la Vacherie, c'est-à-dire avant les années 1830¹¹².

Sans l'établissement d'un plan urbain, la croissance rapide de la ville promet d'être très désordonnée. Afin de prévenir une telle expansion, des modifications sont apportées dès 1799 à l'acte des chemins. Celui-ci stipule alors que les inspecteurs des chemins sont tenus de dresser des plans de lotissement en réservant de la place pour les rues et places publiques¹¹³. Cette tentative de planification, ainsi que les subséquentes, connaît peu de succès. Les grands plans d'aménagement ne sont pas homologués et les règlements touchant les surfaces libres, peu respectés.

L'expansion de la ville sur les terrains viagers, en face de l'enceinte ouest des fortifications, illustre le mieux le problème de planification. Le lotissement de ces terrains débute dès l'avènement du régime anglais, mais la croissance de la ville au début du XIX^e siècle accélère considérablement le mouvement. Face aux besoins croissants d'espace pour la construction, ces terrains deviennent vite le domaine des spéculateurs. Dès 1800, un plan pour le lotissement des terrains à l'extérieur de l'enceinte ouest est dressé par l'arpenteur William Vondenvelden. Les propriétaires des terrains, escomptant sans doute les plus-values, s'opposent rapidement au plan. L'arpentage du terrain s'est fait d'une façon régulière sans tenir compte des nombreuses divisions et subdivisions foncières des différents

107. AVQ, Bas-Canada, Juges de Paix, vol. B (2), sessions de la paix, n° 1368, p. 516, 22 juin 1832.

108. *Ibid.*, n° 1342, p. 572, 4 juin 1832.

109. *RAPQ*, 1948-1949, dénombrement de 1795, pp. 59-105.

110. APC, RG31, A, 1, recensements du Canada, ville de Québec, 1842.

111. Sur la première expansion de Saint-Roch : Louise DECHÈNE, « La rente au faubourg Saint-Roch à Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 34 (mars 1981), pp. 569-96.

112. APC, RG1, L3L, vol. 19, p. 8788, 2 mars 1822.

113. Les statuts provinciaux du Bas-Canada, vol. II, 1796-1800, ch. II, cl. XXVII, 3 juin 1797.

propriétaires¹¹⁴. Les plaintes sont nombreuses, insistant surtout sur le droit de la propriété privée, l'impraticabilité et le manque d'élégance du lotissement en grille, et la perte substantielle en argent des propriétaires. Les grands propriétaires tels que William Grant, Nathaniel Taylor, les Ursulines, les religieuses de l'Hôtel-Dieu et celles de l'Hôpital-Général ont beaucoup à perdre. Certains, comme William Grant, ont déjà fait des plans de lotissement de leurs terrains. Ce dernier avait projeté des rues de 24 pieds de large avec des lots de 50 sur 60 pieds et des emplacements pour quais, chantiers, moulins et églises. Or le plan Vondenvelden prévoyait des rues de 30 pieds de large, ce qui représentait une perte substantielle pour les propriétaires¹¹⁵. Cet affrontement entre l'arpenteur et les propriétaires se complique avec l'intervention des autorités militaires qui veulent maintenir les espaces vides devant les fortifications¹¹⁶. Face à ces groupes de pression, les juges de paix se plient et le plan n'est pas homologué¹¹⁷.

Par la suite, les grands propriétaires profitent à maintes reprises du fait qu'il n'y a pas de plan officiel de lotissement¹¹⁸. Un nouveau plan, dressé en 1818 par J.B. Larue, est également rejeté par les juges de paix¹¹⁹. Tout au long du premier tiers du XIX^e siècle, l'inspecteur des chemins se plaint continuellement des manœuvres des spéculateurs. Ces derniers fixent les rues à leur avantage; les lotissements sont souvent très irréguliers et on y trouve de nombreux angles obtus¹²⁰. Ils font le lotissement d'anciens terrains de pâturage et ne laissent que des rues très étroites pour communiquer avec les différents secteurs¹²¹. Ils vendent des terrains situés sur des rues déjà ouvertes¹²², ils obstruent les projets de prolongement de rues et ils font le lotissement de terrains réservés pour des places publiques¹²³. Dans la région du port, ils concèdent de grandes étendues de grève sans faire de réserves pour des rues communiquant au fleuve¹²⁴. D'autre part, ils obstruent des anciens passages publics permettant de communiquer au fleuve. L'inspecteur des chemins se plaint à maintes occasions qu'il est impuissant face aux manœuvres des spéculateurs, car les magistrats ont refusé d'homologuer ses plans¹²⁵.

La politique d'appropriation de terrains nécessaires à la défense de la ville aggrave le problème de la spéculation foncière, surtout après 1822. En 1839-1840, le cas Lampson sonne le glas de plusieurs. William Lampson, voulant subdiviser 28 acres de terrains en lots sur les plaines d'Abraham, voit sa propriété saisie par proclamation pour le compte de l'armée. Par la suite, les spéculateurs tels que Panet, Gauvin et Joly de Lotbinière acceptent de vendre leurs propriétés à l'armée à des prix plus bas¹²⁶.

114. ANQQ, QBC28, vol. 41, 27 avril 1801.

115. *Ibid.*, 15 avril 1801 et 21 avril 1801.

116. APC, RG8, vol. 599, *passim*; CHARBONNEAU, DESLOGES et LAFRANCE, *Québec ville fortifiée* ..., pp. 406-415.

117. Le plan Vondenvelden sert toutefois de modèle à l'inspecteur des rues, J.B. Larue; ce dernier y fait souvent référence.

118. *La Gazette de Québec*, 18 novembre 1818.

119. AVQ, Bas-Canada, Bureau de l'inspecteur des chemins, rapports de J.B. Larue, 1817-1833, folio 57, 10 novembre 1818.

120. *Ibid.*, folio 59, 10 novembre 1818; folio 255, 15 mai 1826; folio 253, 19 avril 1826.

121. *Ibid.*, folio 74, 4 mai 1819; folio 311, 21 mai 1835.

122. *Ibid.*, folio 68, 21 avril 1819; folio 239, 8 juin 1825; folio 249, 3 décembre 1825.

123. *Ibid.*, folio 21, 12 octobre 1817; folio 64, 14 mai 1818; folio 197, 16 décembre 1823.

124. *Ibid.*, folio 57, 10 novembre 1818.

125. *Ibid.*, folio 57, 10 novembre 1818; folio 59, 10 novembre 1818; folio 197, 11 décembre 1823; folio 395, 27 octobre 1836.

126. CHARBONNEAU, DESLOGES et LAFRANCE, *Québec ville fortifiée* ..., pp. 411-414.

CONCLUSION

Suite aux politiques britanniques, Québec connaît au début du XIX^e siècle une période de croissance considérable, qui se traduit par une expansion à la fois commerciale et militaire, ainsi que par une plus ample intégration de ces deux aspects. En conséquence, on peut identifier beaucoup plus qu'auparavant deux entités à Québec : l'une, impériale, caractérisée par ses fonctions commerciale et militaire et l'autre, coloniale, ayant un rayonnement local et régional. Au niveau administratif, la première est bien servie : la garnison protège les intérêts métropolitains en garantissant la sécurité de la place, alors que les autorités coloniales (civiles), souvent par le truchement des juges de paix, veillent à la bonne marche des activités commerciales.

On ne saurait prétendre que les juges de paix ne se préoccupent nullement des intérêts locaux ou régionaux, ni des besoins de la population; on peut cependant constater que leur asservissement au système impérial les rend plus sensibles aux activités commerciales.

La croissance incontrôlée aggrave les problèmes urbains et cause une nette détérioration des conditions de vie des classes populaires. Système périmé en Angleterre, l'administration des juges de paix s'avère impuissante face à cette nouvelle situation. Elle est d'autant plus incompétente que ses magistrats se trouvent associés à l'élite commerciale, ce qui a pour conséquence un développement inégal des services publics à tous les niveaux.

La croissance des fonctions majeures de la ville et l'arrivée de nombreux immigrants anglophones produisent, d'une part, l'augmentation de la population flottante et des ouvriers nonspécialisés et, d'autre part, la croissance des élites commerciales, militaires et professionnelles. Ceci produit à son tour une stratification sociale et une ségrégation spatiale plus marquées qu'auparavant. Ainsi on voit apparaître, pour la première fois, un quartier complètement ouvrier à Saint-Roch alors que la haute ville devient une réserve militaire et le lieu privilégié de l'élite. En somme, entre 1790 et 1840, Québec fait figure à la fois de milieu privilégié pour les uns et de lieu d'infortune pour les autres.